

Assistance médicale à la procréation (AMP) : chiffres d'activité 2025

Face à une demande croissante, les Français restent mobilisés pour le don de gamètes mais l'effort doit s'intensifier

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DATE : 13/04/2026

L'Agence de la biomédecine publie aujourd'hui les derniers résultats de son enquête nationale de suivi d'activité auprès des centres de don et d'autoconservation de gamètes. Ces données confirment un niveau d'activité toujours élevé en AMP pour l'année 2025, dans la continuité des évolutions engagées depuis la loi de bioéthique de 2021. Face à l'urgence des besoins en gamètes, les Français ont montré en 2025 une mobilisation croissante et solidaire. Toutefois, cet engagement ne suffit pas encore à couvrir l'ensemble des besoins, appelant à poursuivre l'effort pour le don d'ovocytes et de spermatozoïdes.

L'activité d'AMP avec don de spermatozoïdes toujours soutenue

En 2025, la demande d'AMP avec don de spermatozoïdes reste à un niveau élevé, avec plus de 12 000 demandes enregistrées de la part de couples de femmes et de femmes seules, soit un volume environ six fois supérieur à celui observé avant la loi de bioéthique de 2021. Cette demande apparaît globalement stabilisée par rapport à 2024 (+3 %).

Cette liste d'attente est composée d'une part croissante de femmes seules :

- 47 % de femmes seules (45% en 2024, 44% en 2023),
- 38,8 % de femmes en couple avec une femme (38% en 2024, 38% en 2023)
- 14,2 % de femmes en couple avec un homme (17% en 2024, 18% en 2023).

Le nombre de premières consultations effectuées quant à lui est en diminution, avec près de 7 150 consultations en 2025 (-11 % par rapport à 2024).

Une augmentation des tentatives d'AMP avec don de spermatozoïdes

Dans le même temps, l'accès à l'assistance médicale à procréation continue de progresser pour les couples de femmes et les femmes seules :

- Plus de 5 300 personnes ont pu accéder à une première tentative en 2025, soit une hausse de 10,4 % par rapport à 2024.
- Plus de 14 800 ponctions et inséminations (quel que soit le rang de la tentative ou du projet d'enfant), ont été réalisées en 2025 contre plus de 13 300 en 2024 confirmant la montée en charge des centres pour répondre à la demande.

Le nombre de personnes (tous types de profils confondus) en attente d'un don de spermatozoïdes est en baisse passant de 10 600 à fin 2024 à 8 700 à fin 2025.

Après plusieurs années de hausse, le délai de prise en charge semble se stabiliser. Pour une AMP avec don de spermatozoïdes, le délai moyen est de 17,7 mois en 2025, égal à celui de 2024. Bien que ce niveau soit stable, il reste élevé, indiquant des tensions persistantes entre l'offre et la demande. Des disparités importantes existent selon les territoires, avec des délais variant de 8 à 28 mois selon les centres. Certains centres d'Ile-de-France, de Bourgogne-Franche-Comté, de Nouvelle-Aquitaine, de la Réunion présentent de fortes tensions concernant ces délais.

L'activité d'AMP avec don de spermatozoïdes en baisse pour les couples homme-femme

En revanche, on note une diminution de l'activité régulière pour de l'AMP avec don de spermatozoïdes pour les couples homme-femme :

- Les demandes de premières consultations, qui s'élevaient à 2 029 en 2019 (année de référence avant la loi de 2021), s'établissent à 1 340 en 2025, **soit une baisse d'environ 34 %**.
- Le nombre de premières tentatives est passé 1189 à 830 entre 2022 et 2025.

Une mobilisation des donneurs en hausse, mais encore insuffisante

Le nombre de candidats au don de spermatozoïdes se maintient à un niveau élevé, avec **1 015 candidats recensés en 2025**, un niveau proche de celui observé en 2024 (1 045). Ces volumes sont nettement supérieurs à ceux observés avant la loi de bioéthique (380 en moyenne), traduisant une mobilisation durable des donneurs.

Le niveau de recrutement des nouveaux donneurs observé depuis 2022 permet de maintenir un stock de paillettes de spermatozoïdes. Cette situation reste néanmoins dépendante des dynamiques locales et de l'adéquation entre la demande, le recrutement des donneurs et les ressources humaines des centres.

AMP avec don d'ovocytes : une activité en progression mais une demande toujours élevée

L'AMP avec don d'ovocytes poursuit sa progression en 2025. **Pour la première fois, le nombre de donneuses dépasse le seuil des 1 000**, avec 1050 en 2025 contre 929 en 2024, constituant un signal positif. Malgré cette évolution, **plus de 2 700 personnes restent en attente** d'une prise en charge à fin 2025, un niveau proche de celui de l'année précédente.

Pour l'AMP avec don d'ovocytes, les délais restent longs, avec une moyenne de 22 mois en 2025, en légère amélioration par rapport à 2024 (24 mois).

Autoconservation ovocytaire non médicale : une demande en forte progression

La loi de bioéthique de 2021 a permis l'autoconservation des gamètes sans condition médicale et sans condition de don d'une partie des gamètes à autrui. **En 2025, cette pratique continue de croître, avec plus de 20 700 demandes de première consultation enregistrées, contre plus de 15 500 en 2024.**

Plus de 9 450 personnes ont accédé à une première consultation en 2025, portant à près de 27 200 le nombre total de personnes accompagnées depuis 2021. **Par ailleurs, 6 720 personnes ont bénéficié d'une conservation ovocytaire en 2025, soit une hausse de 31 % par rapport à l'année précédente.**

Cette dynamique s'accompagne d'un renforcement de l'offre, avec **l'ouverture de 20 nouveaux centres en 2025**. Le délai moyen de prise en charge en France **s'établit à 11,7 mois en 2025**, en diminution d'environ 1,3 mois par rapport à 2024. On note toutefois des hétérogénéités importantes en fonction des centres, 54% des demandes étant concentrées en Ile-de-France.

« Derrière ces chiffres, il y a des parcours de vie et des projets parentaux qui nécessitent un accompagnement adapté. Les résultats publiés aujourd'hui montrent que la mobilisation des donneurs de gamètes s'inscrit dans la durée, ce qui constitue un signal très positif. Cet élan doit se consolider pour répondre à une demande toujours élevée. L'enjeu est désormais de renforcer à la fois le recrutement des donneurs et les capacités de prise en charge, afin de garantir un accès équitable à l'AMP sur l'ensemble du territoire. » conclut Marine Jeantet, Direction Générale de l'Agence de la biomédecine.

Contacts presse

Agence de la biomédecine

Hélène Duguet - helene.duguet@biomedecine.fr – 01.55.93.69.43 et 06.16.35.91.80

Agence Libre Mullenlowe

Mélissa Delagrée – m.delagree@libremullenlowe.fr – 06.47.46.40.20,

Mélina Constantinidis - m.constantinidis@libremullenlowe.fr – 06.40.35.19.20

A PROPOS DE L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE | L'Agence de la biomédecine est une agence nationale créée par la loi de bioéthique de 2004. Elle exerce ses missions dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que dans les domaines de la procréation, de l'embryologie et de la génétique humaines. L'Agence de la biomédecine met tout en œuvre pour que chaque malade reçoive les soins dont il a besoin, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, d'éthique et d'équité. Par son expertise, elle est l'autorité de référence sur les aspects médicaux, scientifiques et éthiques relatifs à ces questions.

   **Contact presse** : Madeleine Claeys, madeleine.claeys@biomedecine.fr | **Site presse de l'Agence** : <https://presse.agence-biomedecine.fr>

AGENCE DE LA BIOMÉDECINE | 1 Avenue du Stade de France | 93212 SAINT-DENIS LA PLAINE Cedex | T. 01 55 93 65 56
www.agence-biomedecine.fr